

Le 3 juin 2020

Résolution du conseil d'établissement de l'école Barthélemy-Vimont

Objet : Budget du perfectionnement (400\$) et frais de fonctionnement du conseil d'établissement (400\$)

Lors de la rencontre du conseil d'établissement du 3 juin 2020, il a été proposé par :

et appuyé par :

- D'autoriser l'école à utiliser le budget de perfectionnement du conseil d'établissement (400\$) et les frais de fonctionnement (400\$) pour acheter du matériel pour les enfants de l'école.

Signé à Montréal le 3 juin 2020 par la présidente du conseil d'établissement,

Mme Adama Diallo
